

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

- 1► Manifestation ouverte aux professionnels et aux particuliers de tout horizon, priorité sera faite aux habitants de Menton et de la C.A.R.F
- 2► Pour les professionnels, photocopie de leur carte professionnelle ainsi que photocopie de leur assurance de marché et de leur carte d'identité, parfaitement lisibles.
- 3► Pour les particuliers, photocopie de leur carte d'identité (claire et lisible), photocopie d'un justificatif de domicile et de leur assurance.
- 4► L'emplacement de 4mx2m est fixé à 25,00 € + un chèque de 15,00 €. Ce dernier sera rendu si l'emplacement du déballage est aussi propre en partant qu'en arrivant. Chèques à l'ordre de Menton-Marathon.
- 5► **Tout dossier parvenant incomplet** sera systématiquement refusé. **Date limite de retour du dossier avant le 26/03/2010** (cachet de la poste faisant foi).
- 6► Toutes personnes participants au vide-grenier doit être majeur.
- 7► Les participants s'engagent à pouvoir justifier la provenance des objets vendus en cas de contrôle des autorités.
- 8► L'association décline toutes responsabilités en cas de pertes, vols, de casse et tous les accidents, quels qu'ils soient.
- 6► Les dossiers complets doivent être renvoyés à Menton Marathon Athlétisme, 20 ter promenade de la mer 06500 Menton (06.16.76.42.21)

Fait à Menton le 10 février 2010
Le Président.